



**Bulletin mensuel n° 3/2010
Mars 2010**

SOMMAIRE

Editorial

p. 1 [Equipe multidisciplinaire: en théorie oui, mais qu'en est-il de la pratique?](#)

Intervenants en matière d'adoption

p. 2 [Cambodge, Danemark, Equateur, Inde, Kenya, République Tchèque](#)

En bref

p. 3 [Haïti, Népal, Vietnam](#)

Proposition de lecture

p. 7 [Nina a été adoptée](#)

Série Spéciale

p. 4 [Professionnalisme des personnes s'occupant d'enfants séparés de leurs parents](#)

Forum des lecteurs

p. 6 [Entretien avec Gabriela Schreiner: l'opinion d'une experte en formation d'équipes multidisciplinaires](#)

Conférences, séminaires, colloques, cours à venir

p. 8 [France, Grande-Bretagne](#)

EDITORIAL

Equipe multidisciplinaire: en théorie oui, mais qu'en est-il de la pratique? 

Nombreux sont les textes administratifs et légaux qui prévoient l'obligation de réunir une équipe multidisciplinaire au moment de prendre les décisions relatives à l'adoption. Une disposition favorable à condition que les garanties soient réunies pour sa mise en œuvre effective.

« Le simple fait de réunir des professionnels de différents secteurs dans un même bureau ne les transforme pas en une équipe multidisciplinaire », souligne Gabriele Schreiner, Sociologue et Directrice de l'ONG brésilienne « Consciência Social » dans un entretien au SSI/CIR (voir p.6). Cette assertion pleine de bon sens résume l'ensemble de la problématique. Une véritable action interdisciplinaire passe en effet par l'instauration d'un dialogue interprofessionnel nourri, au sein même des équipes et entre ces dernières et les autres secteurs impliqués dans la procédure d'adoption. Sans cette interaction, des points de vue contradictoires et parfois radicaux risquent d'entraver

l'adoption d'une décision au plus près des besoins de l'enfant en question.

Réunir une équipe multidisciplinaire : une condition nécessaire mais pas suffisante

Garantir que l'adoption est la mesure adéquate pour l'enfant privé de famille concerné, c'est s'assurer notamment que les différents professionnels impliqués (psychologues, travailleurs sociaux et juristes) sont d'accord sur cette option, suite à une confrontation de points de vue respectueuse et centrée sur l'enfant. Malheureusement la pratique montre que bien des fois ce dialogue est défectueux. Il arrive que les ponts entre les différents corps professionnels soient bloqués voire inexistantes. Chacun réfléchit selon son

optique professionnelle et personnelle au risque de prendre des décisions basées sur des projections personnelles et non des véritables besoins de l'enfant.

Ces difficultés de terrain constatées nous amènent à réfléchir aux actions qu'il importerait de développer afin d'amener l'ensemble des professionnels et institutions concernés à se concerter et à agir de manière complémentaire et non concurrentielle. Il s'agit là d'un élément clé qui doit permettre de garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent.

Construire des ponts grâce à la formation et la coordination

La formation est un des premiers éléments qui favorise une action multidisciplinaire efficace. Elle permet aux professionnels de travailler la prise de distance par rapport à leur propre système de valeurs d'une part, et par rapport à leur culture professionnelle d'autre part. Cette distanciation est essentielle pour pouvoir pleinement écouter l'autre. En effet, il n'est pas rare que des préjugés parfois bien ancrés empêchent un échange constructif entre juristes, travailleurs sociaux et psychologues par exemple.

Les séances de supervision constituent également un outil efficace à la promotion du dialogue interdisciplinaire et interinstitutionnel. Le coordinateur de l'équipe et l'intervention d'un professionnel externe peuvent contribuer à la mise en place progressive d'actions véritablement interdisciplinaires. Un moyen à

disposition est la création d'espaces d'analyse approfondie centrés sur certaines situations délicates, la résonance que ces dernières ont pu avoir chez le ou les professionnels concernés et les difficultés survenues au moment de leur résolution.

L'organisation de séminaires permet également de réunir autour d'une même table les juges et le personnel des autorités centrales d'adoption afin, par exemple, de résoudre ensemble un cas pratique, avec l'aide d'un médiateur si nécessaire. Ce genre d'expériences peut avoir un grand impact et éviter que les dossiers de certains enfants restent bloqués par de simples divergences de point de vue.

Notons enfin que la formation professionnelle est une responsabilité claire des Etats (voir p.4), qu'elles que soient ses ressources. Comme le souligne G. Schreiner, l'organisation de réunions en vue d'échange d'expériences, la promotion d'espaces de lecture et de débat ou encore l'accès à des outils pédagogiques en ligne constituent déjà des moyens de formation accessibles à tous. Une équipe multidisciplinaire digne de ce nom fait par ailleurs appel à la responsabilité de tous, tant au niveau personnel que professionnel, ainsi qu'à la créativité. Il est donc important de laisser de la place aux initiatives originales qui permettent parfois de résoudre les dossiers apparemment dans l'impasse.

*L'équipe du SSI/CIR
Mars 2010*

INTERVENANTS EN MATIÈRE D'ADOPTION

Source: Bureau Permanent de la Conférence de La Haye: http://hcch.e-ision.nl/index_en.php?act=conventions.authorities&cid=69

- **Cambodge:** Ce pays a mis à jour les coordonnées de son autorité centrale
- **Danemark:** La CLH-1993 s'applique désormais également à la province autonome du Groenland.
- **Equateur:** Ce pays a désigné un organisme agréé étranger.
- **Inde et République Tchèque:** Ce pays a mis à jour la liste des personnes de contact au sein de son autorité centrale.
- **Kenya:** Ce pays a désigné ses organismes accrédités.

HAÏTI: Le point sur les mesures de protection de l'enfant mises en place après le tremblement de terre

L'UNICEF a publié un rapport qui résume la situation en Haïti après le tremblement de terre et qui accorde une attention particulière aux besoins des enfants. Le SSI travaille quant à lui avec l'UNICEF sur un rapport concernant la situation de l'adoption dans ce pays après la catastrophe. Ce document est encore en cours de rédaction. Les statistiques disponibles indiquent qu'environ 1120 enfants haïtiens ont été adoptés à l'étranger en 2009 alors qu'entre le tremblement de terre du 12 janvier et le 23 février dernier, au moins 1539 enfants ont déjà été adoptés internationalement. Environ 1500 d'entre eux ont été transféré en vue de leur adoption internationale aux Etats-Unis, en France, au Canada, aux Pays-Bas et en Allemagne. Les autres enfants ont été envoyés en Suisse, en Belgique, en Espagne et en Italie. Ces deux derniers pays avaient suspendu les adoptions depuis Haïti en 2007, mais les 9 derniers enfants dont la procédure d'adoption avait été initiée avant la suspension n'ont reçu l'autorisation finale de quitter le pays qu'après le tremblement de terre. Le SSI s'inquiète du fait que les différentes étapes et les contrôles de la procédure d'adoption internationale, qui nécessitent entre deux et trois ans dans des circonstances dites « normales » en Haïti, n'ont pas été correctement respectés pour tous les 1539 cas post tremblement de terre. L'UNICEF note que les déplacements internationaux illégaux d'enfants pour des raisons ostensibles d'adoption internationale, de soins médicaux ou en vue de leur exploitation, notamment en République Dominicaine, n'ont pas cessé d'augmenter depuis les premiers jours.

Source: rapport UNICEF [www.crin.org/docs/UNICEF%20HAITI%20One-Month%20Sitrep%2012%20Feb%20\(updated,%20compressed\).pdf](http://www.crin.org/docs/UNICEF%20HAITI%20One-Month%20Sitrep%2012%20Feb%20(updated,%20compressed).pdf)

NÉPAL: La Conférence de La Haye demande des réformes du système d'adoption international pour préparer le pays à ratifier la CLH-1993

En novembre 2009, à la demande du gouvernement népalais, la Conférence de La Haye a réalisé une mission préliminaire au Népal pour évaluer les besoins du pays en vue de sa préparation à la ratification de la CLH-1993. Les résultats de cette mission démontrent clairement que le pays manque d'un cadre légal adéquat pour l'adoption internationale. Sa loi en la matière - les Conditions générales 2008 - ne respecte pas l'article 21 de la Convention des Droits de l'enfant ni la majorité des principes importants de la CLH-1993. Parmi les autres défis à relever figurent l'identification des abus liés à la déclaration d'adoptabilité de l'enfant, le manque de transparence et de responsabilité vis-à-vis de l'argent qui entre dans le pays, la falsification des documents de l'enfant et l'absence de politique claire établissant l'adoption internationale comme mesure de protection de l'enfant. Aux vues de ces faiblesses, la Conférence de La Haye, certains pays d'accueil et d'autres organisations internationales ont proposé de fournir un soutien suivi au Népal. La Conférence de La Haye a également fait quelques recommandations clés telles que le développement de programme pour la préservation de la famille, une meilleure régulation des institutions pour enfant, l'établissement d'une nouvelle loi sur l'adoption intégrée dans une loi globale sur la protection de l'enfant, le renforcement des capacités et l'élimination des gains financiers indus liés à l'adoption internationale. La Conférence de La Haye souligne par ailleurs qu'une suspension temporaire de l'adoption internationale sera nécessaire pour réformer le système.

Le Rapport de la Conférence de La Haye est disponible en anglais à l'adresse suivante: www.hcch.net/upload/wop/nepal_rpt09.pdf

Adoption from Viet Nam, Findings and recommendations of an assessment: un rapport du SSI

Ce rapport de 82 pages, en anglais, est basé sur une évaluation indépendante réalisée par le SSI/CIR en 2009, sur le mandat de l'UNICEF Vietnam et le Département de l'adoption du Ministère de la justice vietnamien. Cette mission visait à identifier et aborder les problèmes des procédures d'adoption en vue d'assister le Vietnam dans sa préparation à son accession à la CLH-1993, à réviser son nouveau projet de loi d'adoption et proposer les amendements adéquats. Les observations qui ont été faites montrent, entre autres, que le niveau et la nature des adoptions internationales du pays est essentiellement influencé par la demande étrangère plutôt que pas les besoins de l'enfant, que les circonstances dans lesquelles les bébés deviennent « adoptables » restent peu claires et inquiétantes, que la procédure d'adoption internationale est influencée par une

relation malsaine entre certaines agences et certaines institutions et que les gouvernements des pays d'accueil ne se sont pas engagés concrètement à appliquer les principes de base de la CLH-1993. Aux vues de ces observations, une liste de recommandations clés à l'intention du Vietnam, des agences internationales et des pays d'accueil est proposée à la fin du rapport. Le SSI/CIR accueille très favorablement les efforts du gouvernement vietnamien pour intégrer les recommandations du rapport et note déjà des améliorations dans son projet de loi d'adoption. Le SSI/CIR est également heureux de voir que le rapport a fourni une assistance aux pays d'accueil dans leurs relations avec le Vietnam. Ainsi, un pays a déjà pris la décision de suspendre les adoptions internationales jusqu'à ce que les garanties nécessaires soient en place. C'est un des vœux les plus cher du SSI que la communauté internationale travaille ensemble et que de réels efforts soient faits pour s'assurer que les enfants vietnamiens aient l'opportunité de rester avec leur famille et leur communauté locale et que seuls les enfants qui ont réellement besoins d'être adoptés bénéficient de cette solution.

Rapport disponible en anglais: www.iss-ssi.org/2009/index.php?id=49

SERIE SPECIALE – PROJET DE LIGNES DIRECTRICES DE L'ONU RELATIVES A LA PROTECTION DE REMPLACEMENT POUR LES ENFANTS

Professionnalisme des personnes s'occupant d'enfants séparés de leurs parents

Certaines dispositions des lignes directrices sont consacrées au professionnalisme et à l'éthique du personnel des institutions ou des familles d'accueil, plus particulièrement comment accréditer, former et superviser ces personnes.

Les enfants placés, que ce soit auprès de parents, de familles d'accueil ou d'institutions sont plus susceptibles d'être victimes de soins inadéquats, de discrimination ou d'abus. Pour diminuer ce risque avéré et reconnu, il est important de former et de superviser les personnes s'en occupant. Les droits nationaux et certaines pratiques prévoient parfois des règles au sujet de la formation et des exigences requises pour les personnes travaillant dans des foyers. Les Lignes directrices de l'ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants représentent en outre la première réglementation à ce sujet à l'échelle internationale (voir encadré ci-dessous).

Elles prévoient notamment à leur art. 54 que les autorités devraient élaborer des critères adaptés aux fins de l'évaluation du professionnalisme et de l'éthique des personnes chargées de s'occuper des enfants, ainsi qu'aux fins de l'accréditation, de la surveillance et de la supervision. Cet article présente les diverses façons dont ces critères peuvent être pris en compte dans la loi, les programmes et la pratique.

Professionnalisme dans un cadre légal

Ces règles ou lignes directrices internationales se retrouvent parfois dans les cadres légaux nationaux ou dans la pratique de certains pays. Ainsi, en Suisse l'art.15 de l'Ordonnance Fédérale du 10 octobre 1977 réglant le placement d'enfant prévoit que l'autorisation d'ouvrir une institution sera accordée, entre autres conditions « si les qualités personnelles, l'état de santé, les aptitudes éducatives et la formation du directeur de l'établissement et de ses collaborateurs leur permettent d'assumer leur tâche et si l'effectif du personnel est suffisant par rapport au nombre des pensionnaires ».

Chaque canton précise encore ses conditions. Par exemple Berne a prévu dans un mémorandum du mois de mai 2009, que « les deux tiers du personnel éducatif doivent posséder un diplôme dans le domaine pédagogique et une certaine expérience en milieu institutionnel. Le Directeur ou la Directrice disposera en outre d'une formation qualifiée, à savoir un diplôme reconnu dans le domaine socio pédagogique (ou d'une formation équivalente), d'une formation complémentaire ou d'une expérience particulière dans un domaine qui ait un rapport avec l'exploitation d'un foyer ».

Professionnalisme dans le cadre de programmes

Certains programmes nationaux insistent également sur le professionnalisme des personnes prenant en charge les enfants. Un article d'une revue américaine (Practice Notes for North Carolina's Child Welfare Workers, vol. 14, Number 1, Avril 2009) donne quelques idées pratiques et intéressantes pour mieux former et surtout motiver le personnel travaillant dans des institutions pour enfants. Ces conseils préconisent d'améliorer la motivation du personnel en mettant en pratique l'encouragement, la reconnaissance individualisée, et des récompenses adaptées aux efforts fournis.

D'autre part, le programme d'accueil familial « Ieladeinu », initié au sein de la Communauté juive argentine suite à la détection de situations de maltraitance intrafamiliale, a élaboré une méthodologie détaillée pour la formation des familles candidates à l'accueil temporaire d'enfants. Cette formation, dont le contenu est disponible au SSI/CIR en espagnol, se déroule en cinq réunions au cours desquelles différentes thématiques (stabilité et projet de vie, histoire de l'enfant et de sa famille d'origine, etc.) sont discutées et expérimentées à travers des activités de groupe (jeux de rôles, rêves éveillés guidés, etc.). Les résultats de ce programme ont montré que la formation au préalable des familles favorise un déroulement plus harmonieux de la période d'accueil.

Professionnalisme dans le cadre de la pratique

De même, le « Butler Institute for Families » a publié un rapport décrivant les résultats et leçons tirées d'un projet d'une durée de 5 ans concernant le recrutement, la sélection, la

formation de personnel travaillant avec des enfants. Ce programme a été effectué aux Etats-Unis, aussi bien à la campagne qu'en ville. Ont été mis en place des protocoles d'entretien, des vidéos réalistes du travail à effectuer, des ateliers de travail, des heures de travail flexibles et un programme de reconnaissance et récompense. Il est ressorti de ce projet que la motivation, les possibilités de promotion et du soutien réduisaient les risques de surmenage et augmentaient la satisfaction dans son travail. Le fait de garder

les collaborateurs passait de 3% à 21%. Tous les participants au programme de formation ont reconnu augmenter leurs connaissances.

Par ailleurs, Family Health International (2009) a publié un guide pour les directeurs de programmes s'occupant d'enfants et de jeunes vulnérables : "The Way We Care". Ce manuel vise à développer la conscience, renforcer la connaissance et assister ceux qui créent, mettent en place et dirigent les programmes pour enfants et jeunes affectés par la pauvreté, le sida et autres maladies. Le guide donne des explications sur la formation des personnes, l'organisation et une supervision de qualité.

Articles des lignes directrices concernant le professionnalisme et l'éthique des personnes chargées de s'occuper des enfants (en complément de l'art.54)

Art. 66 : Les Etats devraient garantir le droit de tout enfant faisant l'objet d'un placement temporaire au réexamen (par des personnes dûment qualifiées et habilitées) du caractère approprié du traitement et des soins reçus.

Art. 70 : Importance des compétences professionnelles, de la sélection, de la formation et de la supervision des personnes chargées de s'occuper de l'enfant.

Art. 79 : Le personnel devrait être spécialement formé et, en principe, ne pas porter d'uniforme.

Art. 102 : Les personnes exerçant la responsabilité légale devraient jouir d'une bonne réputation, comprendre les besoins spéciaux et culturels des enfants qui leur sont confiés. Elles devraient recevoir une formation adéquate et bénéficier du soutien de professionnels.

Art. 114. Toutes les personnes ayant la charge d'enfants devraient recevoir une formation sur les droits des enfants sans protection parentale. Une sensibilisation aux questions culturelles, sociales, sexospécifiques et religieuses devrait également être assurée. Les Etats devraient aussi fournir les ressources et les moyens adéquats pour la reconnaissance de ces professionnels

Art. 115 : Toutes les personnes s'occupant d'enfants devraient recevoir une formation pour apprendre les techniques de règlement de conflits.

Davantage de réglementation nécessaire

Il faut maintenant se demander sous quelle forme les autorités de chaque pays devraient élaborer des critères adaptés aux fins de l'évaluation du professionnalisme et de l'éthique des personnes chargées de s'occuper des enfants et comment aider les pays qui n'ont aucune réglementation.

Il existe aujourd'hui peu de formation spécifique aux milieux institutionnels ou relative à l'exploitation d'un foyer.

L'apprentissage s'effectue principalement par la pratique. Des cours ou stages effectués exclusivement avec des professionnels de milieu institutionnels permettraient de mieux définir les besoins des enfants séparés de leurs parents. L'essentiel étant de garder avant tout à l'esprit la vulnérabilité particulière des enfants séparés de leurs parents et leurs droits à être encadrés de façon professionnelle et sensible.

Source :

Coaching for Performance:

<http://unlockit.com/docs/performance-coaching-self-assessment.pdf>, www.envisioninc.com

Butler Institute for

Families www.thebutlerinstitute.org/images/WRRR_PFiles/WRRRP%20Final%20Report%20Final.pdf,

Family Health International

www.fhi.org/en/HIVAIDS/pub/guide/res_The_Way_We_Care.htm

FORUM DES LECTEURS

Entretien avec Gabriela Schreiner: l'opinion d'une experte en formation d'équipes multidisciplinaires

Sur la base de sa vaste expérience, G. Schreiner nous livre ses réflexions sur l'importance et les défis que soulève la formation des équipes multidisciplinaires dans le domaine de l'adoption.

Prénom, Nom: Gabriela Schreiner

Lieu de résidence et de travail: São Paulo, Brésil

Fonction professionnelle/responsabilités: Sociologue, Directrice de "*Consciência Social*" (www.conscienciasocial.net/) et Consultante internationale en politiques publiques relatives à l'enfance, la famille et la problématique de l'égalité des sexes

1. Pouvez-vous nous présenter votre organisation en quelques mots?

Il s'agit d'une organisation constituée de personnes qui croient et s'engagent en faveur des personnes et du développement humain et social du Brésil et de l'Amérique latine. Notre mission est de stimuler la capacité critique, l'équité des sexes, la responsabilité sociale et les droits de l'homme. En ce moment, nous travaillons sur le renforcement des équipes techniques gouvernementales et de la société civile qui travaillent avec les familles et les enfants en situation de risque social.

2. Pouvez-vous décrire votre expérience de formation des équipes multidisciplinaires qui interviennent dans le processus d'adoption?

Ces 12 dernières années, j'ai travaillé avec ces équipes dans des pays comme le Brésil et le Pérou. Généralement, la demande de formation est motivée par le constat que les enfants adoptables ne trouvent pas tous une famille et qu'il arrive que des familles

candidates restituent l'enfant lorsqu'ils n'arrivent pas à s'adapter l'un à l'autre. En général, les formations durent entre 32 et 60 heures et mêlent théorie, réflexion, expérience vécue et études de cas. Elles proposent également des instruments pour que chaque étape du processus d'adoption soit un plus grand succès.

3. En quoi la formation de ces équipes est-elle fondamentale pour vous?

Elle est essentielle car elle implique le renforcement des compétences des équipes techniques, depuis la mise à jour de leurs connaissances des instruments à disposition jusqu'à l'opportunité de porter un nouveau regard sur les anciens thèmes. Cette formation cherche à renouveler les énergies et à organiser les méthodes de travail. Cela passe par des exercices participatifs visant à reconnaître l'enfant comme un sujet de droit, dont le droit à une famille a été violé. D'autre part, elle offre les conditions pour améliorer l'efficacité de l'action multidisciplinaire. Il est important de noter, à cet effet, qu'une formation n'est pas une solution en elle-même, mais un élément fondamental pour renforcer les équipes multidisciplinaires.

4. Quels sont les obstacles qui rendent difficile la mise en place d'un vrai dialogue interdisciplinaire?

Je pense que la formation académique sur ce thème est grandement déficiente en Amérique latine. L'université est coupée de la pratique et

les professionnels ont d'énormes difficultés à appliquer ce qu'ils y apprennent. D'autre part, les équipes multidisciplinaires doivent surmonter l'obstacle érigé par le type de formation académique qu'ils reçoivent et qui les mènent à penser uniquement et exclusivement du point de vue de leur domaine professionnel, rendant le dialogue entre disciplines extrêmement difficile. Par ailleurs, les politiques publiques donnent l'illusion que le simple fait de réunir des professionnels des différents secteurs dans un bureau les transforme en une équipe multidisciplinaire. Ceci n'est évidemment pas suffisant pour garantir des actions interdisciplinaires.

5. Comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés?

D'une part, grâce au travail de supervision avec les équipes techniques, tant au niveau externe (intervention d'un professionnel étranger à l'équipe) qu'au niveau interne (intervention du coordinateur direct de l'équipe). Il est important que ce même coordinateur assume le rôle principal de promotion du travail interdisciplinaire et agisse comme un vrai médiateur, rendant possible des moments d'écoute entre les membres de l'équipe. D'autre part, concernant la relation entre l'équipe directement responsable de l'adoption et les autres instances telles que le pouvoir judiciaire, d'autres actions sont nécessaires, comme la conception de méthodes définies et connues par tous, d'instruments communs et de protocoles interinstitutionnels de prise en charge.

6. Comment travaille-t-on le système de valeurs et de représentations de chaque participant selon son origine familiale, culturelle, professionnelle?

S'attendre à la neutralité de ces professionnels est une grande illusion. Il est en revanche inacceptable que ceux-ci n'en aient pas conscience. Dans ce contexte, les formations cherchent à mettre en lumière le système de valeurs et de croyances que chacun porte en soi, pour ensuite explorer d'autres façons d'être et de percevoir le monde. Pour y arriver, toute formation doit associer les connaissances techniques aux émotions, en partant toujours de ce que le groupe sait et peut apporter.

7. A quel type d'outils avez-vous recours?

J'utilise des exercices qui rapprochent les participants, je crée des opportunités d'écoute, j'offre de la théorie toujours liée à la pratique, et je crée des espaces pour expérimenter, que ce soit à travers des études de cas, une discussion sur un film, des travaux individuels ou en groupe, ou des exercices. Les cours sont, en général, organisés à l'avance, après avoir découvert le contexte et pris connaissance des attentes de ceux qui m'ont recrutée. La possibilité

d'évolution du cours est toutefois toujours laissée ouverte. Il s'agit d'un exercice empathique qui naît de la reconnaissance des capacités des équipes et qui cherche à les renforcer.

8. Comment mesurez-vous le succès d'une bonne formation?

Toutes les formations incluent une évaluation formelle, mais cela n'est pas suffisant. Les objectifs de chaque formation peuvent varier selon les besoins et les attentes, et l'impact de la formation peut être perçu ultérieurement. Il est donc important de mettre en place des paramètres qui garantissent, non seulement l'évaluation, mais aussi l'usage de ce qui a été appris. En général, et également avec les équipes qui ne travaillent pas uniquement sur le thème de l'adoption, je renforce l'impact de

PROPOSITION DE LECTURE

Nina a été adoptée, écrit par Dominique de Saint Mars et illustré par Serge Bloch, Editions Calligram, 1996.

Ce livre fait partie de la collection « Ainsi va la vie » qui réunit plus de 80 bandes dessinées, format de poche, destinées aux enfants ainsi qu'à leur entourage familial et scolaire. Ces ouvrages permettent d'aborder des thèmes de la vie qui soulèvent de nombreuses questions chez les enfants, auxquelles les parents et professeurs ont parfois du mal à répondre, surtout lorsqu'elles les impliquent intimement. *Nina a été adoptée* est un excellent outil destiné à expliquer ce qu'est l'adoption aux enfants en répondant aux interrogations qu'elle suscite chez eux, notamment quand ils apprennent qu'un de leur camarade de classe a été adopté. L'ouvrage s'achève par un questionnaire s'adressant directement aux enfants en général, et aux enfants adoptés en particulier. Il a pour but d'aider ces derniers à explorer leur ressenti sur l'adoption et à en parler plus librement autour d'eux.

la formation avec une supervision technique régulière impliquant des rencontres de 8 heures mensuelles durant 3 à 6 mois. Ces interventions servent à aider les équipes dans la mise en œuvre des outils et des concepts, et offrent à chaque professionnel l'opportunité de répondre aux doutes relatifs à ce qui a été appris.

9. L'adoption internationale est une rencontre entre cultures différentes, comment travaille-t-on cette dimension avec les professionnels?

Dans ces cas, la survalorisation, la sous-valorisation, ou le fait d'ignorer ces différences culturelles représente une offense. On travaille depuis cette perspective, et pas seulement dans le cas de l'adoption internationale. Même l'adoption nationale comprend cette dimension, qui est souvent ignorée par les équipes. Adopter un enfant né dans la même ville que ses parents adoptifs n'est pas la même chose qu'adopter un enfant né dans une autre région. Les chocs culturels peuvent être liés à la religion, aux coutumes et aux habitudes. Si ces éléments ne sont pas pris en compte par les équipes techniques, ils ne seront pas inclus dans la préparation des candidats et de l'enfant, pouvant créer des situations qui peuvent devenir problématiques. Il est dès lors important d'offrir aux professionnels l'opportunités de revenir sur des situations dans lesquelles les chocs culturels leur ont causés un certain malaise, dans le but de travailler avec eux ce qu'ils ont ressenti et ce qui aurait pu être différent. A ce stade de la formation, il est important que le groupe perçoive que le rôle des techniciens

dans la relation adultes-enfants, est d'autant plus important lorsque les enfants ont vécu des situations traumatisantes. Ils doivent alors s'assurer qu'il existe un échange culturel entre les adultes et l'enfant, et faire prendre conscience à la famille qu'elle a tout intérêt à intégrer cette pluralité.

10. Nombreux sont les pays qui ont des ressources limitées, comment pourraient-ils avoir accès à la formation?

Les autorités responsables doivent dégager du temps pour l'étude et la formation. Ainsi, promouvoir et faire en sorte que des réunions d'échanges soient organisées est une forme de formation, qui implique une décision mais n'engage que très peu de moyens financiers. Souvent, les professionnels cherchent eux-mêmes des moyens de se former et ont simplement besoin d'une autorisation pour y participer. Des espaces de lecture et d'échange de connaissances peuvent également être encouragés grâce à la distribution d'articles qui peuvent être discutés lors d'une réunion ultérieure. Internet est un autre moyen important d'information et peut être utilisé comme un instrument de formation autodidacte. Par ailleurs, la promotion de l'échange avec les universités peut non seulement générer des espaces de formation mais aussi rapprocher ces dernières de la pratique, y compris à travers la création de groupes académiques d'étude sur l'adoption.

Pour les professionnels intéressés par des références internet et bibliographiques, veuillez contacter le SSI/CIR.

CONFÉRENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES, COURS À VENIR

- **France:** *Adoption: Evaluer et Accompagner*, COPES, Paris, 17-18 Juin 2010 and 23-24 Septembre. Infos: www.lecopes.org
- **Grande-Bretagne:** *Promoting Resilience with Disabled Children and their Families (Promouvoir la résilience chez les enfants handicapés et leurs familles)*, BAAF, Londres, 20 Mai 2010. Infos: www.baaf.org.uk

Pour rappel, ce Bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.